



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E83059

VALABLE JUSQU'AU 29/11/2026

ÉDITÉ LE

24/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 17/07/2001

Forme juridique : SARL

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT 2001 B 193

Siret : 438 785 834 00021

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 88 3091 02 0

Assurance Responsabilité Travaux :

GAN 211201050

Assurance Responsabilité Civile :

GAN 211201050

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Raison sociale : MANGEOL

1 RUE DU PONT DE CHENEAU
88200 SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT

Téléphone : 03 29 23 08 20

Fax : 03 29 23 22 39

Portable : 06 28 58 70 54

Site Internet :

E-mail : contact@sarlmangeol.fr

Responsabilité légale :

VILLEMIN MAXIME GÉRANT

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	27/06/2024
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	14/10/2025
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	25/06/2026
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	27/06/2024
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	06/07/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	07/10/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	17/10/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Ventilation mécanique	17/12/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.